

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 3 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 26 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérard PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Ange CASTELLOTTI, Guillaume CASCIARI, Frédéric GERST, Sarah GRIFFITHS, Carol IVARS, Raphaël SERRA, Hélène TAUPIN.

ABSENTS : Roland BULLMAN.

EXCUSES: Sylvie BRUNIAU, Vincent GUIGOU.

PROCURATIONS : Sylvie BRUNIAU donne procuration à Sarah GRIFFITHS.

Vincent GUIGOU donne procuration à Ange CASTELLOTTI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI

Le compte-rendu de la séance du 29 mai 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

1. Extension du réseau d'assainissement - Quartier Le Serre, EV8 : choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°33/2018 du 10 avril 2018 le Conseil Municipal approuvait le concours de la SPL ID83 pour assister la commune dans l'élaboration du projet d'extension du réseau d'eaux usées et de renforcement de la Défense Incendie sur le chemin de l'ancienne voie ferrée, Quartier Le Serre, EV8.

Vu le Rapport d'Analyse des Offres, établi le 15 juin 2018 par la SPL ID83, faisant apparaître le classement suivant, synthèse sur la valeur technique (notée sur 40) et le prix (noté sur 60):

1 ^{er} :	entreprise EUROP TP	note obtenue : 99,00 / 100
2 ^{ème} :	entreprise SAT TP	note obtenue : 96,84 / 100
3 ^{ème} :	entreprise GARNIER PISAN	note obtenue : 92,87 / 100
4 ^{ème} :	entreprise TAXIL	note obtenue : 92,41 / 100
5 ^{ème} :	entreprise VENTURINO	note obtenue : 83,25 / 100

Après en avoir délibéré et voté, et sur proposition de la commission d'Appels d'Offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir l'entreprise EUROP' TP pour un montant estimé à 260 200,00 € HT/ 312 240,00 € TTC
- CHARGE Monsieur le Maire de signer les marchés avec le titulaire retenu ci-dessus et tout document s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 Eau & Assainissement (Chapitre 21 – Compte 2156 Matériel spécifique d'exploitation).

Délibération n°56/2018

2. Assurance des risques statutaires des agents de la commune : choix de l'assureur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par courrier en date du 13 février 2018, le Président du Centre de Gestion du Var (CDG) l'informait de la réception d'un courrier de la compagnie Allianz-vie lui signifiant une résiliation du contrat groupe au 30 juin 2018.

Les compagnies d'assurances ALLIANZ, CNP ASSURANCES, GENERALI, GROUPAMA et SMACL ont transmis des propositions afin d'assurer la Commune pour ce qui concerne les risques statutaires des agents de la

commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la compagnie d'assurances SMACL dont la proposition apparait la plus intéressante.

Les taux de cotisation proposés par la SMACL sont les suivants :

Agents affiliés à la CNRACL : 6,42% du montant annuel de l'assiette (Traitement brut indiciaire, Nouvelle bonification indiciaire, Supplément familial de traitement)

Agents affiliés à l'IRCANTEC : 1,70% du montant annuel de l'assiette (Traitement brut indiciaire, Supplément familial de traitement).

La durée du contrat sera souscrite pour une durée de six années à compter du 1^{er} juillet 2018, résiliable annuellement par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier.

Pour mémoire, les taux de cotisation du précédent contrat étaient respectivement de 6,94 % et 0,90 %, soit une réduction de dépenses pour la commune de 4,98% par rapport au contrat précédent.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le choix de la compagnie d'assurance SMACL pour ce qui concerne les risques statutaires des agents de la commune.
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n°57/2018

3. Adressage communal : signature d'une convention avec La Poste

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à la Poste afin d'assister la commune dans l'élaboration du projet d'adressage.

Les prestations seront les suivantes, avec pour finalité la dénomination et la numérotation des voies :

- Audit
- Conseil de fiabilisation des adresses dans une commune,
- Réalisation du plan d'adressage
- Accompagnement à la communication

Le devis établi par La Poste s'élève à 7 500,00 € HT / 9 000,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

-DECIDE de solliciter le concours de La Poste pour assister la commune dans la réalisation du projet d'adressage de la commune.

-AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2018 (chapitre 011 - Charges à caractère général, compte 6228 – Divers)

Délibération n°58/2018

4. Décision modificative n°2 – Budget Principal Commune.

Suite à la délibération 58/2018 de ce jour, il convient de prévoir au budget la dépense liée à la signature d'une convention d'adressage avec La Poste pour un montant de 7500,00 € HT / 9000,00 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du Budget Primitif, par délibération n° 41/2018 du 10 avril 2018.

Vu la Décision Modificative n°1 approuvée par délibération n° 52/2018 du 29 mai 2018.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal DÉCIDE :

Article 1er

D'approuver la proposition de M. le Maire d'effectuer des virements de crédits.

Article 2

D'autoriser les virements de crédits exposés en annexe.

Article 3

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Délibération n°59/2018

5. Délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, le Maire propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Délibération n°60/2018

6. Rapport Annuel du Délégué : Service eau potable

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel du délégué établi pour le service de l'eau potable au titre de l'exercice 2017. Etant donné le démarrage du contrat actuel en cours d'année civile le présent rapport expose les éléments d'une année incomplète. Les données sont donc à manier avec précaution et ne peuvent permettre une comparaison pertinente avec les années antérieures. Le RAD de l'exercice 2018 sera quant à lui basé sur une année complète, permettant ainsi une meilleure analyse des chiffres. Il fait ressortir les chiffres clés suivants :

- Données techniques

- 1 station de surpression-reprise
- 16 761 ml de conduites (16 761 ml de conduites en 2016, 16 564 en 2015)

- Données clientèles
 - 617 contrats abonnés (618 en 2016, 612 en 2015 - 617 en 2014 -616 en 2013 - 605 en 2012)
 - 27 275 m³ d'eau vendus aux abonnés (51 968 m³ en 2016, 47 200 m³ en 2015, 45 998 m³ en 2014)

- Indicateurs quantitatifs
 - 99 577 m³ importés (79258 m³ en 2016, 70 390 m³ en 2015 / 73 357 m³ en 2014 / 101 172 m³ en 2013)
 - Volumes mis en distribution sur l'année civile 99 577 m³ (79 258 m³ en 2016, 70 390 m³ en 2015)
 - Nombre de compteurs : 621 (618 en 2016 et 2015)
 - Dont compteurs renouvelés :0 (23 en 2016, 3 en 2015)
 - Rendement primaire du réseau de distribution : Non communiqué par le délégataire – période non significative (62,0 % en 2016, 67,1% en 2015)
 - Rendement IDM (Indicateur du Maire) Non communiqué par le délégataire – période non significative (66.52% en 2016, 72,17% en 2015)
 - Indice linéaire de perte Non communiqué par le délégataire – période non significative (4,34 m³ /j/km en 2016, 3,24 m³ en 2015)

- Indicateurs quantitatifs (hors eau brute) :
 - Nombre total d'échantillons validés : 6 – conformes : 6
 - Dont analyses physico-chimiques : 2 – conformes : 2
 - Dont analyses bactériologiques : 4 – conformes : 4

- Indicateurs de performance :
 - Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 13/04/2017 : 2,51€ m³ (2,71 €/ m³ en 2016, 2,44 €/ m³ en 2015 / 2.76 m³ 2014)
 - Rendement du réseau de distribution : NC (66,52% en 2016, 72,17% en 2015, 69.14 % en 2014, 54.18 % en 2013)
 - Indice linéaire des pertes en réseau : NC (4,34 m³/km/j en 2016, 3,24 m³ en 2015 / 4.11 m³/km/j en 2014 /8.05 m³/km/j en 2013)
 - Indice linéaire des volumes non comptés : NC (4,92 m³/km/j en 2016)

Maintenance du patrimoine réalisée par VEOLIA

- Surpresseur la Lioure : Renouvellement groupe de pompage
- Renouvellement vanne sortie réservoir
- Nombre de compteurs renouvelés dans l'année : 0 (23 en 2016, 3 en 2015, 80 en 2014, 73 en 2013)
- Renouvellement de branchements : 4 en 2017 Ecole - Bas Fournas - Canera centre village - Place Claviers (0 en 2016, 5 en 2015)

Propositions d'amélioration :

Renouvellement des conduites situées à la Conque et Boulevard Jean Jaurès ainsi que la vingtaine de branchements identifiés comme problématique quartiers le Fournas et la Font

Recensement des compteurs situés en pied de maison en domaine privé.

Mise en place d'un variateur de fréquence asservi à la pression du réseau sur la pompe « pompiers » localisée au niveau du surpresseur de la Lioure et destinée à assurer la sécurité incendie. Ce dispositif permettra de préserver le réseau situé en aval du surpresseur en cas de déclenchement de cette même pompe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport du délégataire sur l'eau potable au titre de l'exercice 2017,

Ledit rapport sera consultable en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Claviers, le 5 juillet 2018

Le Maire, signé

Gérald PIERRUGUES